



Janvier 2024

L'information de votre commune toutes générations

L'EDITO DU MAIRE

p. 2

ACTUALITÉS

Les aînés de la commune au rendez-vous p. 3

Des colis de Noël pour les plus de 80 ans
Transport à la demande p. 4

Co-voiturage: HMV s'organise ! p. 5

PATRIMOINE ET VILLAGES

Inauguration de la Chapelle Saint-Jean Baptiste p. 6

Rénovation de chapelle au Mont-Cenis p. 7

Compostage : Lanslebourg s'y met aussi !

COMPRENDRE

Le rôle des services de la commune

L'organigramme des services p. 8

Des nouvelles têtes à la Mairie p. 9

DOSSIER

Les enfants ont la parole p. 10

LES PROJETS-PHARE

p. 12-15

URBANISME

p. 16

ENQUETES ET PERSPECTIVES

Enquête viabilité d'un commerce p. 18

Acquisition d'un bâtiment UNCMT

Finances

L'enquête communication communale p. 19

La commune en auto-analyse p. 20

ETAT-CIVIL

p. 21

TRIBUNE

p. 22

CONTACTS *Une page à détacher!*

p. 23



La Gazette de Val Cenis, n° 6, Janvier 2024 | Mairie de Val Cenis, rue de la Parrachée - 73500 Val Cenis | Imprimerie Salomon, 26 rue Antoine de Saint-Exupéry - 73500 Saint-Jean-de-Maurienne | Tirage: 1500 exemplaires | Directeur de la publication: Jacques Arnoux | Crédits photos: commune de Val Cenis

ISSN: 2681-5974 | Imprimé sur papier recyclé | Exemplaire également disponible au format digital sur commune-valcenis.fr



Commune de
Val Cenis



Jacques
Arnoux

L'Édito du Maire

Dans un contexte international marqué par la guerre en Ukraine, par le conflit Israël/Palestine et par une situation économique mondiale très déséquilibrée qui impacte notre pouvoir d'achat, par l'augmentation générale des prix dont, notamment, celui très important de l'énergie, notre commune va inévitablement être impactée en 2024. En 2023, afin de limiter les effets de l'inflation, nous avons pris des mesures pour maîtriser les dépenses communales.

En 2024, nous continuerons à mettre en œuvre une **gestion budgétaire rigoureuse** afin de préserver la capacité à investir de la commune. En plus des investissements courants, des projets importants sont prévus, comme la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement, la rénovation du parc de loisirs des Glières, qui vise à faire évoluer la piscine en centre aqualudique et de bien-être, et en couvrant la patinoire pour un fonctionnement élargi dans le temps, tout en diminuant la consommation énergétique, ou encore la création d'une luge 4 saisons sur rail pour proposer d'autres activités à nos vacanciers. La gestion budgétaire rigoureuse que nous conduisons a permis, malgré les pertes des recettes dues au désengagement de l'État, de ne pas augmenter les taux des impôts locaux depuis la création de la commune au 1er janvier 2017. L'augmentation de la taxe foncière constatée en 2023, est due à la décision de l'État de revaloriser les bases d'imposition de 7,1 %. En 2024, celles-ci devraient encore augmenter par décision de l'État d'au moins 3,9 %.

L'année qui s'achève aura été la plus chaude jamais enregistrée dans l'histoire de l'humanité. Cet été 2023 a été marqué par des températures très élevées, de faibles précipitations qui nous sensibilisent encore d'avantage aux évolutions climatiques que l'on constate déjà depuis quelques années. Ceci doit nous amener à changer nos habitudes de vie et de consommation. Une grande partie des investissements des prochaines années va être orienté pour **l'adaptation de notre commune aux changements climatiques**, en améliorant l'isolation thermique des bâtiments communaux, en modifiant les modes de chauffage pour sortir des énergies fossiles. La municipalité a ainsi engagé un vaste programme de modernisation de l'éclairage public en remplaçant les anciens luminaires par des solutions LEDs, beaucoup moins énergivores et ayant un impact moindre sur la biodiversité, en coupant l'éclairage de 1 h à 5 h du matin. Pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, nous nous engageons dans la rénovation des bâtiments communaux, dont prochainement les écoles de Lanslebourg et Termignon. En lien avec la Communauté de Communes, nous travaillons sur la construction d'un réseau de chaleur à bois déchiqueté qui alimentera la caserne des pompiers, les locaux de la Communauté de communes et l'espace Val Cenis Vanoise. Notre commune participera à l'objectif national d'atteindre 33 % d'énergies renouvelables en France en 2030, en développant lorsque cela est possible les énergies solaires, hydrauliques et éoliennes.

Grâce à **la Maison de Santé pluriprofessionnelle**, Val Cenis, mais aussi toute la Haute Maurienne, bénéficie de six médecins, d'infirmières, de kinésithérapeutes, quand certains territoires en sont réduits à passer des petites annonces pour recruter des professionnels de santé.

La construction du Plan Local d'Urbanisme se poursuit dans le respect et les contraintes de la réglementation, en prenant comme seul critère l'intérêt collectif qui n'est d'aucune façon la somme d'intérêts particuliers. Nous aurons l'obligation de satisfaire l'objectif national de diviser par deux la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ce qui veut dire que certains terrains aujourd'hui constructibles ne le seront plus demain.

Nous essayons de **conserver des villages propres**, malgré l'incivisme d'une minorité qui pollue le quotidien d'une grande majorité. Je rappelle que la divagation des chiens, encore trop souvent constatée, est interdite et que chaque propriétaire a l'obligation de ramasser les déjections de son animal. Chacun doit se sentir responsable de la propreté autour et à proximité immédiate de son habitation.

Concernant **la vitesse**, je vous rappelle qu'elle est limitée à 50 km en agglomération, et que les excès de vitesse sont souvent dus aux habitants du territoire. Il n'est pas possible de mettre des ralentisseurs partout. Soyez vigilants dans l'intérêt de tous.

Une nouvelle année est toujours porteuse de promesse.

Se tourner vers l'avenir rend optimiste. Rêve de changement pour certains, désir de stabilité pour d'autres, la majeure partie d'entre nous formule avec plus ou moins de conviction ses bonnes résolutions.

C'est donc avec un grand plaisir que je vous souhaite, à toutes et à tous une merveilleuse année, je vous laisse la remplir de toutes vos envies et de tous vos projets. Que 2024 vous apporte la santé et des moments de bonheur partagé.

La nouvelle année est également l'occasion de faire ses remerciements.

Je tiens à remercier le travail et l'engagement des acteurs économiques et associatifs qui au quotidien contribuent au rayonnement de notre commune. Je souhaite également saluer l'engagement des élus qui m'entourent et profite de ces lignes pour les en remercier chaleureusement. Tous ont à cœur, comme moi, de maintenir la qualité de vie, la solidarité et le maintien du dynamisme et du développement de notre commune. Je tiens également à remercier tous les agents communaux qui œuvrent pour le maintien d'un service public de qualité, pour améliorer et faciliter (quoi que peuvent en penser certains esprits chagrins) le quotidien de tous les habitantes et habitants de la commune.



Les Aînés de la commune au rendez-vous du repas de Noël

Mis en parenthèse plusieurs années,
le repas des aînés a réuni dimanche 10 décembre
les habitants de 65 ans et plus pour des retrouvailles
autour d'un repas dansant.

C'est à la salle des fêtes de Termignon Val
Cenis que s'est déroulé ce repas organisé par le
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de
la commune.

Quasiment **200 convives** ont été accueillis par
toute l'équipe du CCAS et ont pris place autour
des tables décorées par les enfants des
différentes écoles de Val Cenis.

C'est l'Ours Blanc, qui avait concocté un menu
festif. **Les habitués ont savouré ce moment
de convivialité** et nos nouveaux seniors ont
apprécié ce temps de rencontre autour d'un
déjeuner et d'une après-midi dansante.



©Photo Sophie Poupard

Un temps de pause particulièrement chaleureux
pour nos aînés pour se retrouver, échanger et
partager un moment festif et cette belle journée
a réchauffé les cœurs de nos seniors à
l'approche des fêtes de fin d'année.

La distribution des colis de Noël pour les plus de 80 ans



©Photo Corinne Sabatier



A quelques jours de Noël, la commune de Val
Cenis et le Centre Communal d'Action Sociale
**a perpétué la tradition de distribution des
colis repas de Noël à destination de ses
aînés, âgés de plus de 80 ans.**

Cette distribution, effectuée par les élus de la
commune en personne, parfois accompagnés
des enfants du Conseil Municipal Jeunes, est
l'occasion de partager **des instants d'amitié**
avec nos aînés.



Transport à la demande Pour les + de 65 ans d'abord !



Vous souhaitez en savoir plus sur ce service ? Consulter les horaires de passage, le calendrier ?
Direction notre site internet : <http://www.cchaute-maurienne.com/je-dis-bus>

**"Je dis BUS !" Votre solution mobilité est de retour !
Le "Je dis BUS !" a repris du service à compter du jeudi 12 octobre**

Vous ne connaissez pas ce transport à la demande proposé par le CIAS HMV ? On vous explique

Il est réservé en priorité aux personnes de plus de 65 ans et permet de se déplacer pour se rendre à un rendez-vous médical ou autre, rendre visite à un proche, aller faire les magasins, participer à une activité à la Résidence Pré Soleil, ou simplement se balader ...

Vous avez moins de 65 ans ? N'hésitez pas à vous renseigner pour savoir s'il reste de la place pour vous transporter !

Le service propose deux lignes : à compter du jeudi 12 octobre

- >> Bonneval-sur-Arc/Modane/Fourneaux
- >> Aussois/Modane/Fourneaux

Pour ces 2 axes, la circulation est en alternance d'une semaine à l'autre les mardis après-midi ou les jeudis matin.
Semaine Paire = Mardis après-midi - Réservation avant le lundi midi
Semaine Impaire = Jeudis matin - Réservation avant le mercredi midi

Transport à la demande,
pour faire ses courses, se rendre à un RDV,
rendre visite à quelqu'un...
Un transport hebdomadaire

Un Service proposé par le CIAS Haute Maurienne Vanoise réservé en priorité aux personnes de plus de 65 ans*

Tarif : 3 € le trajet aller ou aller/retour
Inscription jusqu'à 12h la veille du jour de circulation
au 04 79 05 26 67

D'autres besoins de transport ?

- Les lignes de transport scolaire (bus collège). Tarif région AURA.
- Les lignes Belle Savoie Express
- Les lignes spécifiques en saison desservant les villages
- Les taxis privés

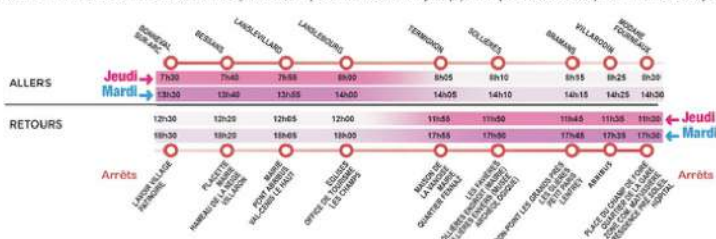
Renseignements au 04 79 05 26 67
ou site www.cchaute-maurienne.com
page d'accueil, rubrique « Se déplacer »

*Il reste de la place dans le véhicule. Les autres usagers ont accès au service sous condition qu'ils réservent leur place la veille du jour de circulation avant 12h.



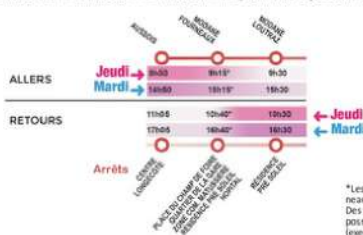
Ligne Bonneval-sur-Arc - Modane / Fourneaux

Circulation en alternance d'une semaine à l'autre les mardis après-midi ou les jeudis matins. **Semaine Impaire** (à partir du jeudi 12 octobre 2023) = Jeudi matin. **Semaine paire** = mardi après-midi



Ligne Modane / Fourneaux - Aussois

Circulation en alternance d'une semaine à l'autre les mardis après-midi ou les jeudis matins. **Semaine Impaire** (à partir du jeudi 12 octobre 2023) = Jeudi matin. **Semaine paire** = mardi après-midi



*Les créneaux marqués d'un astérisque (sur Modane/Fourneaux) ont des rotations selon les demandes des usagers. Des endroits de dépôt et reprise spécifiques d'usagers sont possibles sur le circuit inter-Modane et Modane/Fourneaux (exemple à la Résidence Pré Soleil).



Co-voiturage :

HMV s'organise !

C'EST NOUVEAU !

La Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise s'associe avec les autres territoires de la Savoie pour lancer un dispositif commun d'incitation au covoiturage, **à partir du 6 novembre.**

COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est simple, vous pouvez devenir un covoitureur avec l'application BlaBlaCar Daily, partout en Savoie, **pour vos trajets de + de 5 km !**

ET EN PRATIQUE ?

- 1 - Vous téléchargez l'application** BlaBlaCar Daily sur votre téléphone portable (Apple store, Google Play, etc.).
- 2 - Vous créez un compte,** indiquez vos adresses de domicile-travail et vos horaires de déplacements habituels.
- 3 - L'appli trouve** un conducteur ou un passager sur votre trajet.
Vous n'avez plus qu'à valider !

CONDUCTEUR, VOUS ÊTES INDEMNISÉ !

C'est quoi le « deal » ? Les trajets sont **offerts** pour vos passagers et vous êtes directement indemnisé par la collectivité en tant que conducteur. **Vous pouvez gagner jusqu'à 5 € par trajet et par passager.**

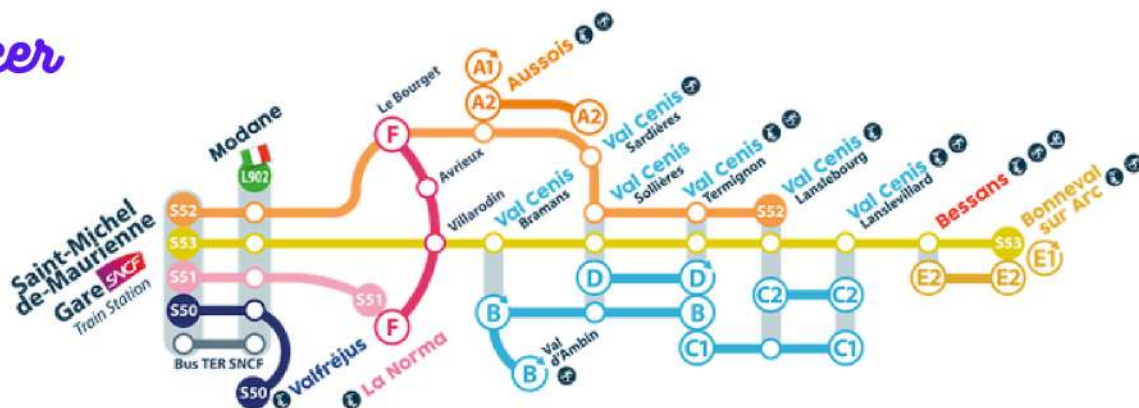
BlaBlaCarDaily

C'est l'application du covoiturage au quotidien la plus utilisée en France ! **En plus, l'état offre 100€ pour les nouveaux usagers des applis de covoiturage du quotidien,** BlaBlaCar Daily vous versera le bonus si vous réalisez 10 trajets en 3 mois. [Pour plus d'informations sur BlaBlaCar Daily et sur les aides, rendez-vous sur blablacardaily.com](http://blablacardaily.com)



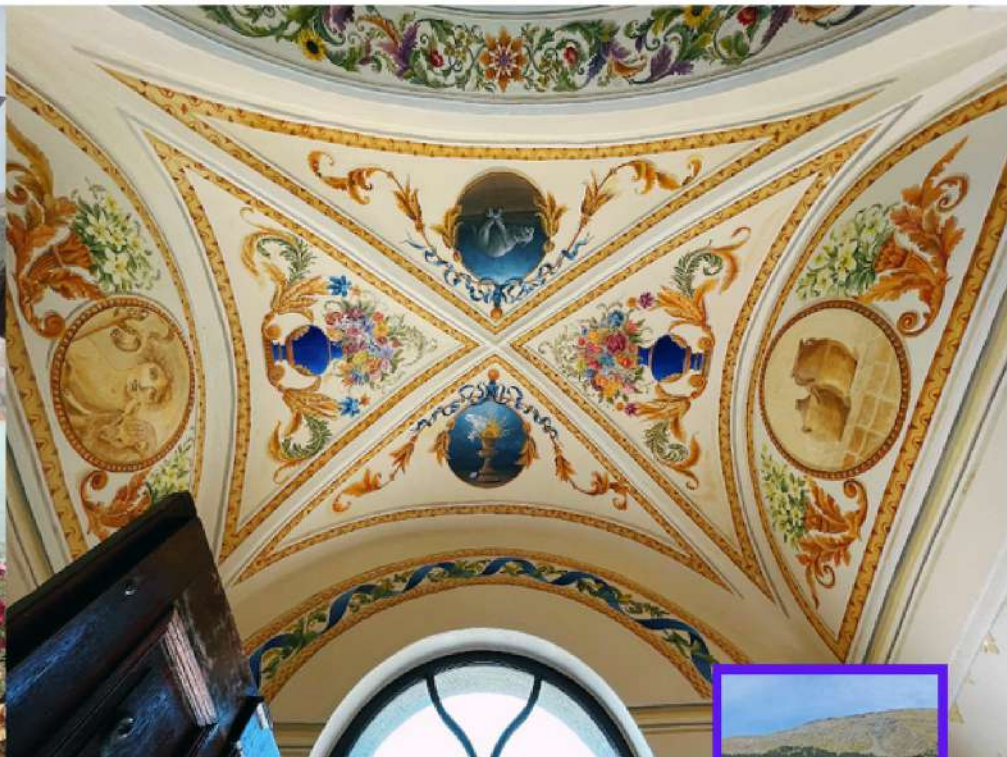
Vous souhaitez plus d'informations ? Une démonstration au sein de votre entreprise ?
Contactez n.clouet@cchmv.fr

Se déplacer en Haute Maurienne Vanoise



Plus d'infos sur :

<https://www.haute-maurienne-vanoise.com/transports/se-deplacer-en-haute-maurienne/>



Inauguration de la Chapelle Saint-Jean Baptiste à Val Cenis Lanslebourg

Après 3 années de réfection, le 28 septembre dernier a eu lieu l'inauguration de la chapelle Saint-Jean Baptiste en présence de Père Geoffroy, d'Armelle Filliol, restauratrice, du président de l'association du patrimoine de Val Cenis Lanslebourg, Gilbert Suiffet, des artisans, la Fondation du Patrimoine, la Facim et du conseil départemental.

Dans une verve enlevée et joyeuse, le maire-délégué de Val Cenis Lanslebourg Fabien Gravier a livré un discours inédit, où la chapelle se transforme en personne. Extrait choisi :

“
« En quelques siècles d'existence, j'ai rarement vu autant de monde autour de moi... Me voilà bien entourée pour célébrer cette nouvelle cure de jouvence. Je ne peux que vous remercier d'être venus nombreux aujourd'hui. Il faut dire que je ne suis pas toute jeune, je ne saurais pas moi-même en quelle année je suis sortie de terre. Ma présence ici, à coté du ruisseau de sainte Marie, n'est pas anodine. Ce cours d'eau aujourd'hui très calme peut devenir capricieux et sortir sans prévenir de son lit, beaucoup d'entre vous se souviennent certainement de sa dernière fureur, au siècle dernier.
Il faut dire que ce ruisseau était jadis la colonne vertébrale du village de Lanslebourg. Les convictions religieuses pour certains, la superstition pour d'autres, ont donc conduit les habitants à se prémunir des colères de la nature en m'érigant ici.”



Découvrez l'intégralité du discours de Fabien Gravier, maire-délégué de Val Cenis Lanslebourg



Rénovation

de chapelle au Mont-Cenis

L'association du patrimoine de Lanslebourg Mont cenis a profité des derniers jours de l'été indien pour crépir le mur sud de la chapelle Saint Barthélemy, bien affecté par le vent, la pluie, la neige et surtout les gouttières dues à l'effondrement du toit depuis quelques décennies.



Ce travail a été effectué en deux jours grâce à la collaboration d'amis de Val Cenis Lanslebourg et de Giaglione dans une ambiance de franche amitié.



©Photos Gilbert Suiffet



Compostage : Lanslebourg s'y met aussi !



©Photo Fabien Gravier

Après Bramans, Lanslebourg se lance dans le compost collectif.

Un site de compostage collectif a été installé début octobre à Val Cenis Lanslebourg à **l'arrière du cinéma**, pour les habitants du quartier, avec l'aide et la motivation de quelques bénévoles.

Le SIRTOMM et la mairie ont eu le plaisir de l'inaugurer le jeudi 19 octobre dernier.

A cette occasion, les consignes d'utilisation et le fonctionnement ont été rappelés, et les habitants volontaires sont repartis avec un bio-seau pour stocker et transporter leurs déchets compostables.

Le rôle des services de la commune

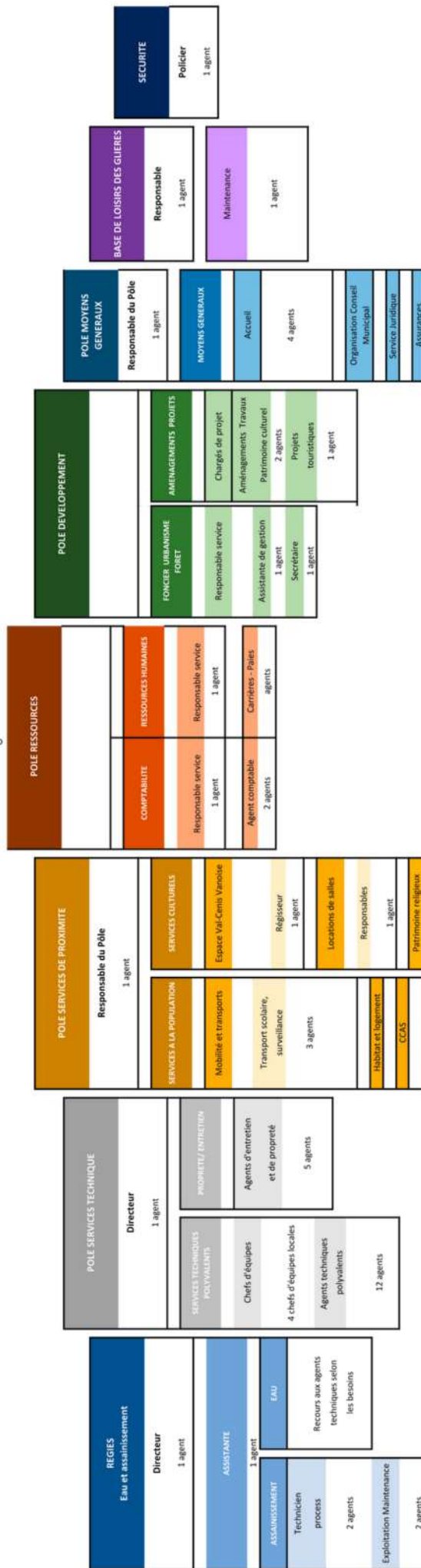
La commune de Val Cenis emploie plus de 50 agents répartis en services soit administratifs, techniques ou spécialisés dans la gestion de projets. Nous partageons dans ce numéro l'organigramme de ces services. Nous aborderons dans nos prochaines gazettes leurs rôles et missions à travers des portraits.

Focus sur Théo et Florine de l'équipe projet.

Maire
Jacques Arnoux
SECRETARIE GÉNÉRALE
1 agent



Comprendre



Pour information :

Pour accompagner les propriétaires face à ces obligations récentes et informer des aides existantes, des permanences seront assurées cet hiver par l'Espace propriétaires de la communauté de communes Haute Maurienne Vannoise à l'espace Val Cenis Vanoise (Lanslebourg Mont-Cenis) : <https://www.chautemaurlenne.com/espace-proprietaires>.

Des nouvelles têtes à la Mairie



Théa Masin

Le retour de Théa après 3 mois :

Je suis très heureux d'être dans cette belle vallée, après quelques difficultés à trouver un logement je suis maintenant installé sur Val Cenis Bramans. Mon travail correspond vraiment à mes espérances. Les sujets et les dossiers sont très variés, entre l'amélioration de la vie locale, l'attractivité touristique, les ambitions de la commune sont un vrai moteur pour moi. La concrétisation d'un projet est toujours long. Les difficultés et les démarches complexes et nombreuses. J'aime ces défis. J'ai envie de m'engager à long terme et de mener à bien les projets qui font et feront "Le Val Cenis d'aujourd'hui et de demain".

Poste : Chargé de projet en CCD de 3 ans

Originaire : Savoie la Rochette

Parcours : Master Géographie et aménagement de la montagne sur Chambéry Amoureux de la montagne et de ses activités c'est tout naturellement que Théo a postulé à ce poste de chargé de projet laissé libre suite au départ d'Adrien Kempf.

Théo est présent sur le territoire depuis maintenant 3 mois.

Ces missions :
Tous les projets du territoire, recherche de subventions, création de DSP, consultation des entreprises, recherche de partenaires

Une petite liste non-exhaustive des

premiers dossiers pris en charge par Théo :

- Pont du 14
- Pont de l'EVA
- Liaison piétonne et cyclable entre val Cenis Sollières et Val Cenis Termignon
- éclairage public et économie d'énergie
- Sentier ETAP (explorer Termignon à pied)
- AquaScenis



Florine Mathieu

Le retour de Florine :

Face à l'évolution législative cadrant la location de logements à l'année (> 4 mois/an), la commune de Val Cenis, propriétaire de logements communaux, devra être en mesure de fournir le DPE (diagnostic de performance énergétique) des logements concernés. Les problématiques de logements et de transition énergétique font partie des sujets qui me passionnent et que j'ai étudiés tout particulièrement.

Poste : VTA, mais qu'est-ce que c'est ?

Le Volontariat Territorial en Administration est un contrat à durée déterminée de 18 mois.

Ce contrat est un dispositif subventionné à 75 % par l'état pour les jeunes de 18 à 30 ans dans le but d'aider une collectivité territoriale dans le soutien et développement de projet et montage de dossier.

Originaire : Région parisienne

Parcours : Master Géographie et aménagement de la montagne

Quand elle a vu cette annonce de VTA sur Val Cenis, Florine ne s'est pas posée de question. Considérant son parcours, et en y ajoutant son attrait pour la montagne, tous ses facteurs l'ont menée tout droit à Val Cenis.

Florine est passionnée par le patinage artistique qu'elle a pratiqué pendant 15 ans.

Elle est avec nous depuis 3 mois.

Ces missions :

- Schéma directeur de l'immobilier (feuille de route sur l'usage des bâtiments)
- rénovation énergétique des bâtiments et des logements
- conjointement avec la communauté de communes, travail sur la mise en place de la convention sur les logements permanents et saisonniers ainsi que à l'amélioration de leur DPE.

C'est un sujet sérieux pour nous tous :

- En 2025, les logements classés G seront retirés du marché locatif d'habitation. Ces biens ne remplissent effectivement pas les critères de décence et doivent être rénovés.
 - Au 1er janvier 2028, ces règles s'appliqueront également aux logements dotés d'une étiquette F. L'ensemble des passoires énergétiques désignées par les étiquettes F et G du futur DPE seront ainsi exclues du marché locatif d'habitation.
 - En 2034, la mise en location d'un logement de classe énergie E sera interdite.
- Nous ne connaissons pas encore clairement l'évolution qui sera donnée aux résidences secondaires. Probablement un calendrier avec une échéance décalée de 2 ou 3 ans.

Les enfants ont la parole

La commune et l'école au travers des classes de découverte



Du lundi 27 au vendredi 31 mai 2024,
les 19 élèves de CE1/CE2 de l'école de Lanslevillard partiront en classe découverte sur Saint Front (43) pour devenir de petits cavaliers en herbe.
 Cette semaine équestre sera complétée par deux activités en lien avec la ferme : travail de la laine de mouton et fabrication du beurre.
 Afin de réduire le coût du transport et rencontrer des camarades, les élèves partiront avec une classe de Beaufort.
 De beaux moments collectifs partagés et générateurs de souvenirs à venir.
 Un voyage soutenu financièrement par la commune et le Sou des Ecoles.

Il ne me reste plus qu'à aller mais pour m'encourager je vais prendre un bon petit bonheur qui s'appelle l'été. Mais par contre j'ai très envie de faire du poney je m'en ai fait que trois fois.
Loma Parry



J'ai très envie d'aller en classe de découverte, ça a l'air trop bien.
Mika

J'ai hâte de partir en voyage scolaire. La maîtresse nous a dit qu'on allait faire plein de choses très amusantes avec les copains et nous allons apprendre plein de choses sur la ferme.
Melba

Mais poney j'ai beaucoup envie d'y aller. Est-ce que nous dormiront avec les poneys? Je vais emmener mon cadeau qui s'appelle Bambi! J'ai hâte de faire le miel et le beurre! J'espère que nous allons apprendre les tables de multiplication (c'est un jeu de mot je voulais dire les tables de division)!
Lucas



et que je ne vais pas me faire mal en poney.
Moham



Mais j'ai peur mais j'ai trop envie d'y aller pour faire du poney avec mes amies.
Pauline Adélaïde

J'ai hâte de faire tout ça.
 Merci Magali.
Mylio



J'ai très envie de partir pour faire du poney, apprendre à tisser de la laine et en plus la maîtresse nous a promis qu'on ferait la fête le soir et qu'on regarderait les photos!
Charline Sniffel

J'ai très envie d'y aller. Tu vas monter et conduire un cheval parce que mes deux oncles ont chacun un cheval. Elles m'apprennent des choses. Ma sœur et mes jumeaux nous manquent.
Imène Bourdon



En classe de découverte nous allons faire du poney, du tissage de laine, du miel j'ai trop hâte d'y aller avec tous mes copains et mes copines et ma maîtresse!
Juliette Falique



CMJ

POURQUOI J'AI DÉCIDÉ DE DEVENIR CONSEILÈRE MUNICIPALE JEUNE

J'ai décidé d'être au conseil municipal jeune pour participer à ce qui se passe dans la commune, pour proposer des idées pour améliorer des choses, pour faire circuler des idées des élèves des écoles primaires aux conseillers municipaux.

QU'EST-CE QUE C'EST QUE LE 11 NOVEMBRE POUR MOI

Pour moi le 11 novembre est une date importante. On rend hommage aux personnes qui sont mortes pour notre liberté et nos droits de vivre. C'est très important qu'on se souvienne d'eux et de ne jamais oublier ce qu'ils ont fait pour nous.



Louane avec son père, Benoit Bermond, commandant de la compagnie des Sapeurs-pompiers de Bramans



Louane avec son père, Fabien Graulier, maire-délégué de Lanslebourg



Elliott avec son père, Nicolas Cocard, directeur des services techniques de Val Cenis

Grâce à l'engagement et aux contributions du CMJ, divers projets ont déjà vu le jour : aménagement du skate park, création de la pump track, parc de jeux intergénérationnel, participation aux commémorations, distribution des paniers garnis aux aînés et échanges de courriers, organisation de la journée ramassage des déchets.

Ces actions sportives, solidaires ou culturelles sont issues d'un partenariat avec les enfants et leurs familles, les enseignantes et les élus membres de la commission enfance/jeunesse.

Créé lors de l'automne 2020, le Conseil Municipal Jeunes (CMJ) de Val Cenis en est déjà à son second mandat : les enfants étant élus pour 2 ans. Ce sont 8 élèves de CMI/CM2 du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) qui représentent leurs camarades.

La nouveauté cette année: avoir à gérer un budget de 2 000 euros octroyé par la municipalité pour faciliter leurs différentes actions!



Les projets de l'année 2024

Le réaménagement du parking devant la Gendarmerie à Lanslebourg



L'objectif de ces travaux, prévus en 2024, est de rationaliser les espaces de parking et de mieux sécuriser les cheminements piétons de cet espace, qui permet un accès direct au front de neige. **La commune prévoit la création de 18 nouvelles places de parking** (14 en batailles et 4 pour motos) et la réhabilitation de 14 autres déjà existantes coté Arc (enrobé + marquage au sol en épis arrière).

L'arrêt de bus sera également repensé pour améliorer les conditions d'attente des passagers, avec l'ajout de toilettes publiques notamment. Les containers de tri seront déplacés d'une vingtaine de mètres pour laisser place à des espaces verts. Ce projet, dont le coût est estimé à 500 000€ HT, permet d'améliorer cet espace de vie pour tous les habitants et visiteurs de la commune.

La rénovation des écoles de Termignon et Lanslebourg

La commune continue de s'engager dans la rénovation de ses écoles. **Pour améliorer la performance énergétique du bâtiment et garantir de meilleures conditions d'enseignement**, l'école de Termignon va faire l'objet d'une **isolation par l'extérieur**. Après avoir remplacé 7 **fenêtres** sur les 23 que compte l'école en 2019, le projet comprend également **le changement des 16** restantes. Lors de ces travaux, la salle d'activités sera rénovée, avec notamment l'installation d'un sol souple répondant mieux aux normes en vigueur pour l'accueil des enfants.

La commune travaille également sur un projet de rénovation énergétique de l'école de Lanslebourg. L'école et son gymnase ont fait l'objet d'un audit énergétique en janvier 2023, qui permet de prioriser les travaux à entreprendre. Comme pour Termignon, l'isolation du bâtiment par l'extérieur semble primordiale, tout comme la rénovation et l'isolation de la toiture. La réflexion porte également sur le changement du système de chauffage, pour passer d'une chaudière fioul à une chaudière bois, et sur la mise en place de panneaux photovoltaïques. Les travaux sont envisagés pour 2025 ou 2026.



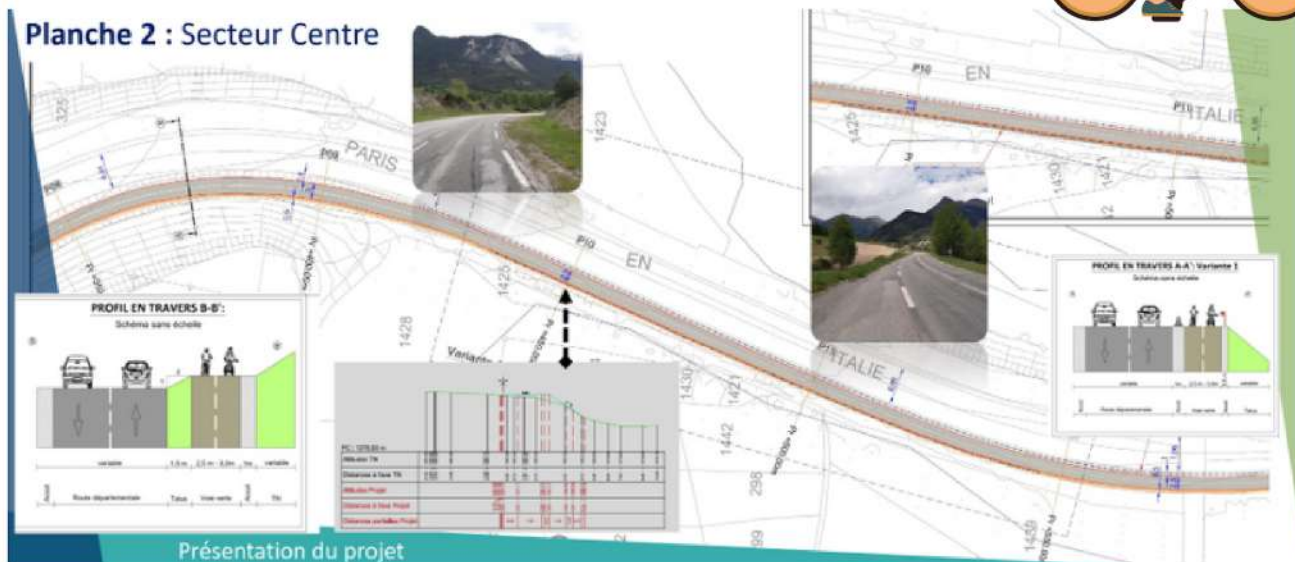
En parallèle de la rénovation de la Résidence des Terrasses à Termignon, la Commune a lancé des travaux de rénovation sur les secteurs du Va et du Clotte, situés sous le front de neige.

Cet espace va être aménagé avec des places de parkings, des cheminements piétons enrobés, des espaces verts, de l'éclairage public, une placette et un escalier en caillebotis. **Ainsi, la capacité d'accueil du secteur sera de 67 véhicules et 3 bus.** Le coût global est de 650 000€ HT (dont 600 000€ de travaux, réalisés par Gravier BTP et 50 000€ d'études et maîtrise d'œuvre, réalisées par le bureau d'études MG Concept).

Le réaménagement du parking du Va et de la placette du Clotte à Termignon



La création d'une liaison piétonne et cyclable entre Termignon et Sollières



Ce projet permettra aux habitants de Termignon et aux visiteurs d'accéder facilement aux commerces présents sur la Zone d'Activités Économique des Favières à Sollières-Sardières.

Cet aménagement va conduire à élargir la route existante pour créer une piste cyclable sécurisée par une barrière béton. Une reprise des fossés et des terrassements ponctuels seront nécessaires. La phase de conception du projet, menée par le Bureau d'études Profils Études, arrive bientôt

à son terme et l'étude environnementale est terminée. Le marché de consultation des travaux va être lancé cet hiver pour que nous puissions démarrer les travaux avant le mois de juillet 2024. Ce projet, estimé à 650 000€, est soutenu à 80% par l'Etat via le Fond Mobilité Active (249 000€), le Département de la Savoie via le Contrat Territorial de Savoie (177 000€) et la Région Auvergne Rhône-Alpes via le Contrat de Territoire (85 000€).

La réfection des ponts du Va à Termignon et du XIV à Lanslebourg

Après avoir mené en 2022 une étude sur ses ouvrages d'art, la commune s'engage dans leur restauration.

En 2024, deux ponts sont concernés par des travaux de réfection : le pont du Va franchissant l'Arc à Termignon et le pont du XIV, franchissant le ruisseau du Feoz sur le plateau du Mont-Cenis.



Les culées du pont du XIV sont dans un état de détérioration avancé. **Cet accès, notamment utilisé par les visiteurs et randonneurs en saison estivale, est également indispensable pour les besoins de l'agriculture.** En effet, 6 installations agricoles ont besoin de l'ouvrage pour gagner leurs alpages. La solution technique, estimée à 185 000€ HT, implique la restauration des culées en gabions et la mise en place d'un nouveau tablier, l'ouvrage gardant néanmoins ses dimensions actuelles. En conséquence, la route sera fermée à la circulation de fin avril à fin juin. La Région Rhône-Alpes, via le fonds européen FEADER et le Département de la Savoie participent au financement, respectivement à hauteur de 96 000€ et 15 000€.

Les études géotechniques menées sur le Pont du Va à Termignon ont également montré la nécessité de **restaurer le soutènement en rive gauche, avec notamment la mise en place de points d'ancrage et la réalisation de parement en béton afin de conforter l'ouvrage.** Ces travaux sont estimés à 280 000€.

L'accès au pont sera fermé pendant la première phase des travaux et une déviation sera mise en place par le pont Saint André. La circulation se fera ensuite en alternat jusqu'à la fin des travaux, prévue pour le mois de juillet. Pour ces deux projets, la commune est accompagnée par le bureau d'étude spécialisé en ingénierie et génie civil SRiGC, basé au Bourget-du-Lac.



La réhabilitation des réseaux à Sardières

La commune de Val Cenis réalise des travaux afin de procéder à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et à la réfection du réseaux d'eau potable de Sardières. L'enjeu est d'éviter de traiter et de pomper des eaux de pluie à la station d'épuration du Val d'Ambin. Ces travaux ont débuté en 2023 et continuerons jusqu'en 2025.

Un bassin d'infiltration des eaux pluviales sera créé dans une parcelle communale sous l'églises de Sardières afin d'infiltrer les eaux de pluies. La réfection du réseau d'eau potable permet d'enfouir le réseau hors gel, de supprimer les bouches à clefs et de rénover l'ensemble des canalisations d'eau potable pour éviter les fuites d'eau potable sur le réseau et de perdre de l'eau potable dans la terre. Du fait de la profondeur d'enfouissement des réseaux, les différentes couches de roulement des rues seront intégralement refaites.

Découvrez les analyses d'eau potable de notre commune en flashant ce QR code



Programme de travaux dont le coût total estimé à 2 042 000€ HT, subventionné à hauteur de 60 000€ par le département de la Savoie et de 901 674€ par l'Agence de l'eau Rhône méditerranée Corse.

L'argent des taxes perçues par l'Agence de l'Eau sur votre facture d'eau (pollution domestique en 2022 : 94893€) et d'assainissement (redevance pour modernisation des réseaux de collecte 2022: 54923€) revient donc sous forme de subventions par l'Agence de l'Eau.

Nous recevons donc beaucoup plus d'aides (901 674 €) grâce à la solidarité urbains/ ruraux que ce que nous redonnons (149 816€).

Des travaux effectués avec les entreprises MG concept, TPLP et Eiffage



Les études en cours

La rénovation du parc de loisirs des Glières : à Lanslevillard le projet **AcquaScenis**



Un premier travail de diagnostic et d'analyse prospective a été réalisé entre 2019 et 2021 en collaboration avec la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise. Il a permis à la commune d'avoir une vision précise de l'état des équipements et de définir les orientations qu'elle souhaite donner au projet. Ce travail prospectif a également abouti à des propositions sur l'organisation et la gouvernance du parc de loisirs des Glières, notamment sur l'intégration d'un délégataire de services dans la gestion avec une participation financière de celui-ci dans le coût de réhabilitation des équipements. **Pour proposer un nouvel équipement qualitatif, sobre**

énergétiquement et répondant aux nouvelles tendances touristiques, le montant de l'investissement global a été estimé à 5 000 000€ HT (4 500 000€ de travaux et 500 000€ d'études) L'objectif de la commune est de faire supporter au délégataire 20% du coût de l'investissement soit 1 000 000€.

Pour l'aider à structurer ce projet, la commune a lancé une consultation afin de réaliser une étude de faisabilité détaillant l'ensemble des besoins, sur la base de scénarii de réhabilitation et de réorganisation de l'espace et des volumes. Les offres sont à remettre jusqu'au 24/01/2024. Le lancement de cette étude devrait intervenir en février.



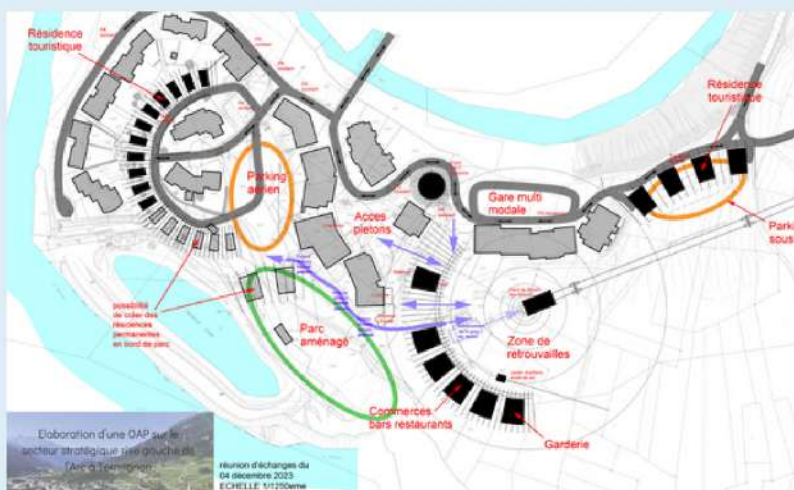
Une luge 4 saisons en dessous de la Ramasse

L'étude environnementale menée en 2022 et 2023 a été amendée d'une étude géotechnique cet été pour assurer la faisabilité du projet. Une demande d'étude du projet par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) va être déposée pour recueillir son avis sur le projet. **Les négociations foncières sont en cours, la commune attendant toujours les réponses de certains propriétaires.**

Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation stratégique pour la rive Gauche de l'Arc et le front de neige à Termignon

Dans le cadre de l'élaboration du PLU de Val Cenis, **la commune étudie les perspectives d'aménagement du front de neige de Termignon à court et moyen termes.**

C'est tout le secteur rive gauche de l'Arc qui est étudié. Le projet prévoira les emplacements pour la création d'une opération immobilière de 350 lits chauds supplémentaires, des parkings souterrains, une garderie touristique, des cheminements piétons, la future télécabine et les commerces / bars / restaurants. **Une réunion de restitution du projet devrait avoir lieu cet hiver.**

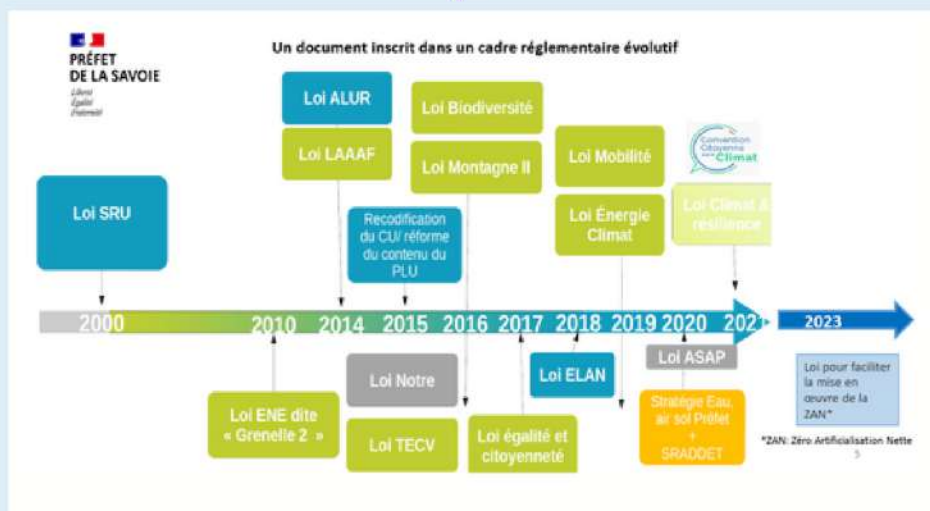


Des parkings et une résidence à la Mathia

En parallèle à la création d'une résidence touristique et hôtelière sur le site de la Mathia, dans le secteur entrée de Lanslevillard après le télécabine du Vieux Moulin, **des études sont en cours pour définir de nouveaux espaces de parkings.**

Le PLU de Val-Cenis avance Ensemble, fixons le cadre pour demain !

Le PLU est le document de planification du développement communal pour les 10 prochaines années, voire un peu au-delà selon les thématiques. Le PLU est construit en tenant compte de l'intérêt général, qui ne se réduit pas à une somme d'intérêts particuliers.



Depuis plusieurs années, la réglementation impose de réduire la consommation foncière. La Loi Climat et Résilience de 2021, issue de la Convention Citoyenne sur le Climat, impose aux communes de maîtriser leur étalement urbain en 2 étapes :

1re étape

Les communes doivent **réduire** leur consommation « d'Espaces Naturels, Agricoles, et Forestiers » (ENAF) de **50 %** entre 2021 et 2031 par rapport à ce qu'elles ont consommé entre 2011 et 2020.

2e étape

A partir de 2031, elles doivent s'inscrire dans une trajectoire permettant d'atteindre « **Zéro Artificialisation Nette** » (ZAN) en 2050.

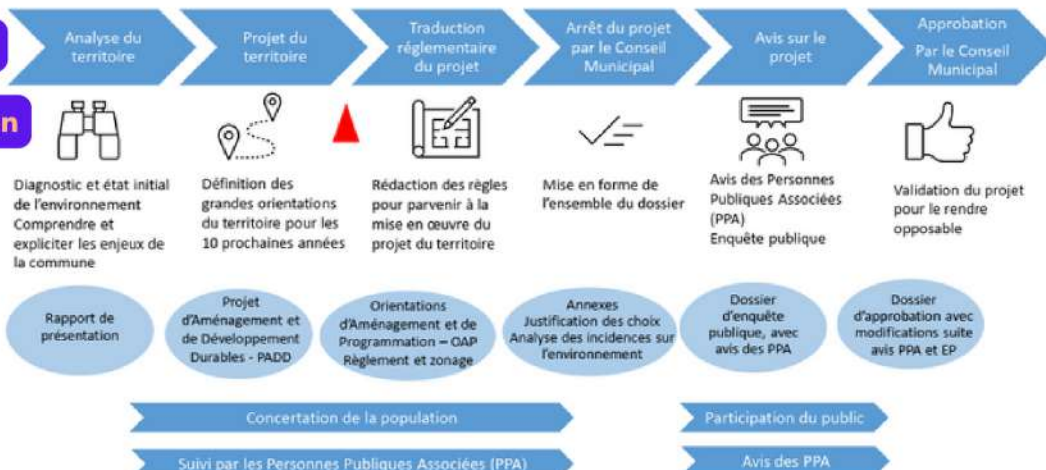
Cela passe principalement par :

- ▶ Favoriser l'occupation du bâti vacant et la requalification du bâti pouvant l'être ;
- ▶ Favoriser l'urbanisation des espaces au sein de l'enveloppe bâtie (dents creuses).

La commune étant soumise à la « Loi Montagne », celle-ci impose également (entre autres) :

- ▶ Assurer l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles et groupes d'habitations existantes, afin d'éviter le mitage de l'espace ;
- ▶ Préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières ;
- ▶ Préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ;
- ▶ Maîtriser le développement touristique en respectant la qualité des sites : régime des Unités Touristiques Nouvelles (UTN).

La procédure de construction d'un PLU



PPA: Etat, Région, Département, Chambre d'Agriculture, CCI, CMA, Syndicat du Pays de Maurienne pour le SCOT...

▲ Etat d'avancement de la procédure

Projet du Territoire :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Après le diagnostic du territoire communal réalisé et présenté lors de la réunion publique du 13 avril 2022, la construction du PLU s'est poursuivie avec une deuxième étape : **l'élaboration du PADD**.

Le PADD constitue la pièce maîtresse du PLU. **Il fixe les grandes orientations stratégiques pour l'aménagement de notre commune à l'horizon de 10 à 15 ans dans le respect des spécificités locales.**

À partir du diagnostic réalisé et des ateliers participatifs du printemps 2022, les élus ont travaillé, avec l'aide d'un groupement de bureaux d'études, pour déterminer les défis à relever.

Le PADD s'intéresse à ce qui fera notre quotidien demain.

Une fois finalisés et débattus par les élus, les objectifs du PADD seront traduits dans le plan de zonage et le règlement du PLU qui fixent les règles d'utilisation des sols.

Le PADD traite les douze thématiques complémentaires suivantes



Cartographie



Il se décline en 2 axes de 6 orientations.

Axe 1 Garder des villages vivants toute l'année

- ▶ Créer du logement pour la population permanente et les actifs ;
- ▶ Conforter et diversifier durablement (social, économique, environnemental) l'activité touristique, sur des saisons élargies ;
- ▶ Répondre aux besoins quotidiens de la population permanente et des vacanciers ;
- ▶ Créer les conditions permettant d'assurer une activité agricole dynamique, créatrice d'emplois et nécessaire à l'entretien de l'espace ;
- ▶ Soutenir l'activité économique à l'année sur le territoire ;
- ▶ Préserver et valoriser le patrimoine culturel.

Axe 2 Inscrire durablement le territoire dans la transition écologique :

lutte contre l'artificialisation des sols, sobriété énergétique et adaptation au changement climatique

- ▶ Lutter contre l'artificialisation des sols : maîtriser l'étalement urbain et optimiser l'utilisation du foncier urbanisé ;
- ▶ Porter la dynamique de la transition énergétique du territoire : diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et augmenter la part des énergies renouvelables ;
- ▶ Gérer et préserver les ressources naturelles et prendre en compte les risques naturels ;
- ▶ Mettre en place les outils pour faire évoluer les pratiques en matière de mobilité et décarboner les déplacements ;
- ▶ Préserver la biodiversité ;
- ▶ Préserver les qualités identitaires paysagères de Val-Cenis, en s'appuyant sur la trame verte et bleue.

La concertation prévue

Comment les habitants peuvent d'exprimer?

Dans un objectif d'amélioration du projet, chacun peut donner son avis, pendant toute la durée de la construction du PLU,

- ▶ Sur un registre dans les différentes mairies de la commune ;
- ▶ En écrivant au maire, courrier ou mail joint au registre.

- Conforter l'habitat permanent et conserver les commerces et services de proximité
- Pérenniser et développer les lits touristiques marchands (localisation indicative)
- doct les campings (cartographie indicative)
- Pérenniser les zones économiques et commerciales existantes
- Développer de nouvelles zones économiques (cartographie non limitative)
- Pérenniser les zones agricoles
- Conforter les zones agricoles (cartographie non limitative)
- Pérenniser les espaces de loisirs et diversifier les activités touristiques (cartographie non limitative)
- Tout en maîtrisant, pour chaque usage, la consommation foncière et l'étalement urbain
- Pérenniser l'activité ski, dont le nordique, en tenant compte de la qualité-environnementale et paysagère des sites et des effets du changement climatique
- Valoriser le patrimoine culturel (cartographie non limitative) et préserver la qualité de l'architecture locale
- Préserver les cônes de vue les plus remarquables, garants de l'attractivité du territoire
- Préserver les terres agricoles, dont les alpages, et leur biodiversité
- Porter la dynamique de la transition énergétique (habitat, tourisme, mobilités...)
- Gérer et préserver les ressources naturelles (eau et sol)
- Faire évoluer les mobilités (dont les stationnements) entre les villages et vers l'extérieur
- Prendre en compte les risques naturels
- Préserver le capital nature en tenant compte de son statut et de ses usages, dont :
 - trame verte
 - trame bleue
 - corridor
 - et le valoriser



*Viabilité
d'un commerce
de proximité
cas de Bramans*

La commune de Val Cenis engage deux études d'opportunité ou encore, de marché, pour déterminer la viabilité d'un commerce de proximité à Bramans. Les premiers résultats sont attendus pour fin décembre.

Elle s'est rapprochée de la Chambre de Commerce et d'Industrie et recevra les résultats de l'étude avant la fin du mois de décembre. Il s'agit de déterminer le potentiel commercial et de mettre en exergue **le marché potentiel en alimentaire sur la commune et sa zone de chalandise ainsi que ses potentialités de développement.**

La « manager de commerce » de la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise, Aude Marlière, creuse quant à elle la piste d'une franchise « Mon commerce, mon village » proposée par l'association « Fédération nationale des boutiques à l'essai » qui procède également à une étude de viabilité économique préalable.

Acquisition du bâtiment UNCMT Les Gentianes à Termignon : quand ? et pour quoi faire ?

Il manque à Val Cenis environ 55 logements à destination des saisonniers de la commune.

Ce déficit complexifie beaucoup l'embauche de saisonniers pour l'hiver car, en effet, sans logement, le saisonnier préfère généralement décliner les offres qui lui sont faites.

La vente du bâtiment « Les Gentianes » appartenant à l'Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques (UNCMT) nous a paru une bonne opportunité pour combler une partie de ce déficit d'autant plus qu'un architecte avec qui nous travaillons souvent nous a conseillé, au vu du potentiel du bâtiment, d'acquérir ce bien.

La vente devrait avoir lieu en tout début d'année 2024, le projet de transformation du bâtiment sera lancé dès que la vente sera actée.

Rappel logement saisonnier :

La commune de Val Cenis accueille chaque hiver environ 800 saisonniers extérieurs permettant le bon fonctionnement de nos diverses activités touristiques.

Vous êtes peut-être propriétaire d'un appartement vacant ? d'un meublé de tourisme qui peine à se remplir l'hiver ? d'une surface qui pourrait être aménagée ?

Vous pourriez faire fructifier votre bien tout en participant à la vie de la station ! La location à du personnel saisonnier a évolué, en sécurisant les propriétaires et les locataires.

- > La majorité des locations saisonnières est conclue directement entre le propriétaire et l'employeur ;
- > La garantie Visale gratuite (www.visale.fr) proposée par Action Logement permet de sécuriser les locations (prise en charge des impayés et des dégradations) ;
- > 60% des saisonniers ont plus de 30 ans, 30% viennent en famille.

N'hésitez pas à vous signaler auprès de la mairie* si vous possédez un bien qui pourrait être mis en location à nos travailleurs saisonniers.

*aux accueils, par téléphone au 04 79 20 51 49 ou par mail à accueil@mairie-valcenis.fr

Actus Finances

Comprendre les finances de notre commune est désormais un exercice rendu accessible par la mise à disposition d'une rubrique en page d'accueil du site internet de la commune. Retrouvez les présentations des budgets primitif et prévisionnel 2023 comme la présentation des comptes administratifs 2022 au travers de notes complètes en vous connectant à <https://www.commune-valcenis.fr>

L'enquête communication communale : ça dit quoi ?

Dans sa dernière Gazette communale, la commune a lancé une enquête à propos de sa

communication autour des outils mis en place ou à mettre en place

afin de mieux cerner les attentes de la population et de pouvoir prendre des décisions qui se conforment à ces attentes.

Les premières questions s'attachaient à comprendre qui étaient nos répondants afin de pouvoir dresser un portrait-robot.

Et bien, ce sont majoritairement des femmes (56%) qui se sont exprimées. Ces répondants avaient entre 25 et 60 ans pour 54% et + de 60 ans pour 44%. Une immense majorité réside de manière permanente à Val Cenis

(79%). Seuls 4% de vacanciers, résidents secondaires ont répondu.

En conclusion

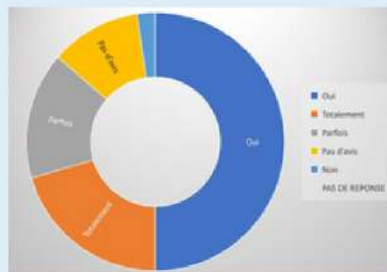
Nous retenons que nous sommes sur la bonne voie en matière de contenu et d'approche de la communication communale à savoir une information pratique, à jour et rapidement à portée. Nous continuerons d'investir nos efforts dans la pertinence des informations relayées via PanneauPocket, sur le site Internet de la commune et dans la Gazette. Par ailleurs, nous retenons bien que vous souhaitez plus de contact avec votre équipe municipale par la tenue de réunions publiques générales, thématiques et régulières. Nous abandonnons le maintien de la page Facebook de la commune et n'investirons pas d'argent public dans des panneaux digitaux d'information municipale.

1 - A la première question « par quel canal trouvez-vous l'information de votre commune ? », PanneauPocket ressort grand gagnant devant le site internet de la commune et la presse quotidienne. Il est vrai qu'à ce jour, nous recensons plus de 2,500 appareils connectés ! Et la progression continue.



2 - Par ailleurs, à la question portant sur l'utilisation de PanneauPocket, 40% des répondants affirment l'utiliser régulièrement quand 21% reçoit les notifications mais ne les consulte pas forcément.

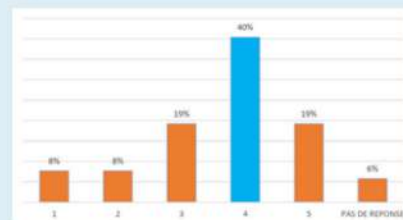
3 - Ce sont des proportions qui se vérifient sur l'utilité des informations relayées via ce canal car vous êtes 42% à les trouver utiles et 17% « totalement » utiles ! Certains posts comptabilisant plus de 2,000 vues, nous continuerons dans la voie éditoriale arrêtée à savoir des informations pratiques locales, limitées en nombre par semaine et pas d'envoi le week-end pour respecter le principe nécessaire de déconnexion numérique hormis alertes.



4 - Quant au site internet de la commune www.commune-valcenis.fr, vous êtes 8% à le consulter très régulièrement, 42% à le consulter occasionnellement. Nous continuerons de mettre à jour les différentes rubriques du site essentielles à la communication communale sur les moyen-long termes et essentielles pour vous aider dans votre nécessaire orientation administrative.

5 - Vous êtes une majorité à ne pas connaître la page Facebook de la commune (62%). Nous prenons la décision d'arrêter ce mode de communication qui doublonne avec PanneauPocket et le site Internet de la commune.

6 - Concernant les informations données dans la Gazette, sur une notation de 1 à 5 où 1 est « je n'ai pas d'avis » à 5, « très bien », vous êtes 78% à apprécier les contenus.



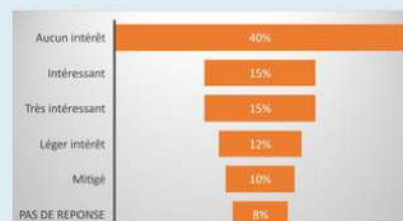
7 - Concernant la périodicité de la Gazette, vous préféreriez une parution trimestrielle.



8 - Sur la prise de connaissance des procès-verbaux, vous êtes une majorité concernée par les décisions de la municipalité avec 33% des répondants consultant à l'occasion et 25% « toujours ».



9 - La mise en place de panneaux d'information digitaux ne rencontre pas l'unanimité.



10 - Quant aux réunions publiques, leur thème et régularité, vous êtes 35% à les réclamer « thématiques » mais aussi « régulières et générales », 27% « thématiques » et 12% « régulières et générales ».



La commune en auto-analyse (gouvernance)

« Bilan et perspectives de la Commune nouvelle »

Après 6 ans de fonctionnement en commune nouvelle, l'équipe municipale a décidé de se doter d'une démarche d'analyse afin de continuer à progresser pour se préparer - et préparer les équipes municipales à venir - à répondre aux défis de demain. Tous les élus ont été conviés à participer à une journée-séminaire « Bilan et perspectives de la Commune nouvelle » le mercredi 18 octobre dernier. Conduite avec l'appui de Marc Bourgeois de la société MB Solutions Collectivités, l'objectif de ce séminaire était d'affiner un plan d'actions à court, moyen et long terme, une journée pour faire le point sur tout un ensemble d'entretiens avec tous les élus et les agents de la commune.



Un diagnostic partagé (entretiens, enquêtes numériques) **et une feuille de route ont été présentés :**

- > Développer le concept une commune, cinq villages
- > Renforcer l'attractivité du travail municipal pour les élus
- > Concevoir les investissements dans une vision de long terme, lisible et partagée
- > Renforcer l'attractivité du travail à Val Cenis pour les personnels

Des invités à la table ronde conclusive en la personne de Monsieur Jean-Luc BOCH, Maire de la Commune nouvelle de La Plagne Tarentaise et Président de l'Association des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) ainsi que Monsieur Yves DURBET Maire de la Commune nouvelle de La Tour en Maurienne et Président du Syndicat de Pays de Maurienne (SPM) ont salué la démarche et apporté un éclairage extérieur.

La démarche se poursuit jusqu'en fin de mois de novembre 2024. Nous ne manquerons pas de revenir en profondeur sur les conclusions de cette démarche lors d'un prochain numéro de notre gazette communale.

Hommage Pierre Borrot

Pierre BOROT nous a quitté discrètement le 13 novembre dernier, à l'aube de ses 90 ans. Notre commune perd un artisan de sa construction, qui, toute sa vie aura œuvré pour la collectivité et pour le bien vivre ensemble dans notre commune.

Pierre est élu maire de Lanslebourg le 14 mars 1965. A 31 ans, il est alors à la tête d'un conseil municipal jeune, résolument tourné vers l'avenir et comprenant rapidement l'intérêt du tourisme pour notre territoire.

C'est bien la volonté et l'abnégation de Pierre et de son équipe qui ont réussi à unir Lanslebourg et Lanslevillard autour d'un projet commun, par la création du syndicat intercommunal en 1966. Val Cenis était née, traçant ainsi la destinée de notre territoire. Pierre racontait dans la rétrospective lors des 50 ans de la station « **qu'à l'époque, nous avions l'ambition de créer un outil permettant de naître, de vivre et de travailler au pays** ». Près de 60 ans plus tard, **la mission est largement réussie et, grâce à lui notamment, de nombreuses générations de jeunes ont pu s'épanouir et rester au pays.**

Pierre a été réélu à 2 reprises et a donc administré Lanslebourg de 1965 à 1983. Cette longévité ne permet évidemment pas de dresser une liste exhaustive de ses actions et réalisations, qui pourtant nous semblent exister depuis tout temps, dans le tourisme (centre de séjour...), le social (gymnase, terrain de tennis...) et l'agriculture.

Diminué par une première alerte cardiaque qui l'avait beaucoup affecté, **Pierre passe le relais après 18 ans au service de notre village.** Il demeurera actif pour la collectivité tout au long de sa vie, au CIS, pour les anciens combattants ou pour la paroisse.



Nos joies, nos peines

Lanslevillard

Mariage :

GRAVIER Noémie et FONTEBASSO Raphaël : 04/11/2023

Pacs : PAUTAS Sonia et PHILIPPS Angel : 12/07/2023

Naissances :

DERDERIAN Angéline : 01/09/2023

Erratum :
BLANC Dylan : 28/07/2022

Décès :

ROLANDETTI Fabrice : 18/05/2023
CHEVALLIER, née CARRAZ Suzanne : 18/10/2023
FILLIOL Emmanuel : 02/12/2023

Lanslebourg

Mariage :

Andréa VALETTE et Bastien PASQUIER : 18/11/2023

Naissances :

GAGNIERE Raphael : 05/10/2023
BOROT Ilona : 27/11/2023

Décès :

JORCIN Simon : 04/11/2023
BOROT Pierre : 13/11/2023

Sallières-Sardières

Décès :

DE SIMONE née VENTURA Maria Rosaria : 28/11/2023

Termignon

Naissances :

RICHARD Adèle : 06/05/2023
ETHIEVANT MATHIS : 16/08/2023
HEIRIES Lilou : 25/10/2023

Erratum :

DURANT LOMBARD Emilien : 04/12/2022
RICHARD Ariana : 04/03/2023

Bramans

Mariage :

Erratum :
Veronica MELECA et Clémence ANCELIN : 20/05/2023

Naissances :

GAINETDINOFF Marcel : 03/10/2023
COPIN Antonin : 19/10/2023
VAIR Loan : 27/10/2023

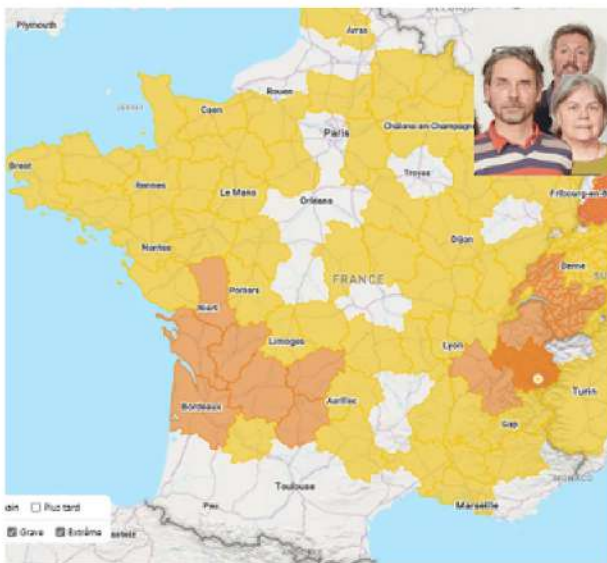
Décès :

SIMON née PLETIN Evelyne : 27/09/2023



Trop d'eau : déjà trois fois que la mousson alpine lessive le manteau neigeux ; des pans de montagne s'effondrent ; les rivières s'affolent, les tunnels menacent, les digues craquent ; et les avalanches ...

La fréquence des catastrophes naturelles augmente, et la montagne n'y échappe pas. Notre commune semblait accessible, et la voilà enclavée pour un temps. Par précaution ou par manque de moyens, les autorités se hâtent lentement de remédier aux crises ponctuelles.



Alerte orange pluies inondations département de la Savoie - mardi 12 décembre 2023

Et qui peut croire qu'une COP 28 au pays de l'Or Noir puisse combattre le dérèglement climatique mondial et assurer le bien-être futur des habitants ? Quelles initiatives locales nous permettront de prendre le relai et endosser notre juste part dans la préservation de l'environnement ?

Paradoxe : nous manquons aussi d'eau de plus en plus souvent : stress hydrique durant l'hiver, hauteur de neige à la baisse, sécheresses à répétition, diminution des rendements agricoles et forestiers, incendies, tarissement des sources, évacuation des eaux grises et noires ...

Certes, Val Cenis est un château d'eau et de glaciers situé en tête de bassin versant. Mais Avrieux est aussi la commune la moins arrosée de Savoie. Plus en aval, l'eau de la montagne est essentielle au fonctionnement de l'Économie. Industrie et agriculture y arbitreront pour partie notre ressource en eau. Durant la canicule de 2003, nous fermions nos fontaines par solidarité pour le reste du pays. Où en serons-nous en 2030 ? Jouirons-nous encore des largesses de l'exploitant du barrage du Mont Cenis pour notre approvisionnement hivernal ? Pour mémoire, la prise d'eau d'entre-deux-eaux rapporte 450 000€ à EDF au plus fort d'un jour de fonte des neiges.

Il devient donc urgent de penser nos différents usages de l'eau : utilisations domestiques, dimensionnement du parc locatif, infrastructure aqua-ludique, agriculture, domaine skiable, artificialisation des sols ... d'autant que chacun de ces registres d'action impacte aussi la production de gaz à effet de serre. **Or noir, Or blanc, Or bleu : un changement de trajectoire pour une politique de l'eau ambitieuse à Val Cenis !**

Ils innove

A Lanslevillard

- Bar des Rochers :** repris par M.SAILLARD Emilien
- Restaurant La Bergerie :** repris par M.RIMAUD Lionel
- Cuisine d'Ella :** par Mme FROST Elodie
- Crêperie des glaces :** reprise par M.et Mme GAGNIÈRE Aurélien avec changement de nom « Le Chalet des Essarts »

A Lanslebourg



A la frontière des saveurs : depuis le 05/07/2023, GACHET Florent, vente de produits locaux.

Le Rock'Fuge : depuis déc 2022, RONDOT Marc-Antoine et VACLE Quentin, restaurant d'altitude





 *Nouveaux arrivants
en Haute Maurienne Vanoise*

<https://www.cchautemaurienne.com/nouveaux-arrivants-en-hmv>

 *Démarches administratives :*

<https://www.commune-valcenis.fr/vos-demarches-administratives/etat-civil.html>

- Etat-civil
- Demande de carte d'identité et/ou passeport
- Recensement / Journée de défense et de citoyenneté
- Mariage, Pacs, Famille
- Décès - Cimetière
- Elections
- Carte grise
- Demandes d'autorisation d'urbanisme
- Permis de construire/ Déclaration de travaux
- Arrêtés municipaux et formulaire de demande

 *Titres d'identité à Val Cenis :*

Pour faire une Carte Nationale d'Identité (CNI) et/ou un passeport, pour venir récupérer une CNI et/ou un passeport directement en mairie-déléguée de Val Cenis Lanslebourg, rendez-vous dans le site de la commune à <https://www.commune-valcenis.fr/vos-demarches-administratives/vos-demarches-de-carte-didentite-et/ou-passeport.html> ou flashez ce QR code



 *Maison France Services :*

une aide pour l'accès aux services publics en ligne et la formation au numérique

- Assurance retraite
- Finances publiques - impôts
- Caisse d'Allocations Familiales
- Pôle Emploi
- Caisse Nationale d'Assurance Maladie
- Point Justice
- Mutuelle Sociale Agricole
- La Poste : aide pour accès aux services en ligne

Prise de rendez-vous au 04 79 05 26 67

Annexe de Val Cenis

6, rue Napoléon

73480 Val Cenis Lanslebourg

 *Agences postales communales :*

du lundi au vendredi

<https://localiser.laposte.fr/savoie/val-cenis/val-cenis-730560>



 *Transports :*

- Service régulier de transports
- Transports scolaires
- Je Dis Bus
- Co-voiturage



 *Service de portage des repas à domicile*

Contact administratif: 04 79 56 89 87

Contact livraison : 06 22 54 04 02

Adresse mail: portagerepas@cchmv.fr





Les contacts de Val Cenis importants & pratiques



Informations aide sociale

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

04 79 05 10 54

Centre Social du Département : 04 79 44 54 05

CLIC Maurienne : 04 79 64 45 34

Votre conseillère départementale:

nathalie.furbeyre@savoie.fr



Déchèterie Val Cenis Lanslebourg

Fermée les lundis et, en saison hivernale

du 1er décembre au 30 avril, les jeudis

Ouverte tous les jours de la semaine de 13:30

à 17:00 y compris les samedis en matinée de

9:00-12:00 et 13 :30-17 :00

Contact: 04 79 59 92 28

Collecte des encombrants des particuliers

Service assuré par les services municipaux.

Inscription en Mairie au 04 79 20 51 49



Contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation humaine



Flashez ce QR code



Signaler un problème aux services techniques

Formulaire en ligne :

<https://www.commune-valcenis.fr/contact.html>

Accueil mairie : 04 79 20 51 49



Numéros d'urgence

Pompiers : 18

Urgences : 112

numéro d'appel européen gratuit en France et UE

Police Secours : 17

Gendarmerie nationale : 04 79 05 90 17

Gendarmerie communale : 04 79 20 59 21

SAMU : 15

Allo enfance maltraitée : 119

Harcèlement scolaire : 3020

Femmes victimes de violence : 3919

Alerte attentat/ enlèvement : 197

**Vous avez des projets,
montez une association,
vous engagez dans notre
territoire ?**

Contactez la mairie

accueil@mairie-valcenis.fr



L'information communale en direct

2500 portables connectés à Val Cenis via

PanneauPocket ! Ne soyez pas en reste !

Scannez le QR code ci-dessous et accédez à...

PanneauPocket
en téléchargement juste ici



Belle année 2024 !